

# Le Havre de la Vanlée entre plages, dunes et herbus



Trace n° 717155

Une randonnée proposée par Netra

À l'embouchure du petit fleuve côtier la Vanlée, une randonnée au plus près de la mer et de ses vastes horizons. L'itinéraire alterne les passages dans les dunes, dans les herbus où règnent les moutons de pré-salé, et en bord de plage.

<b>Durée</b>	3h 15	<b>Difficulté</b>	Moyenne
<b>Distance</b>	11,27 km	<b>Retour point de départ</b>	Oui
<b>Dénivelé positif</b>	5 m	<b>Activité</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif</b>	5 m	<b>Commune</b>	Bréhal (50290)
<b>Point haut</b>	13 m		
<b>Point bas</b>	4 m		

## Description

Départ du parking de la plage de Bricqueville-sur-Mer, à un croisement de routes (portique à l'entrée). Quand on vient de Bricqueville-sur-Mer, le parking est situé sur la droite, au bout de la route submersible qui traverse la Vanlée. Quand on vient de Saint-Martin-de-Bréhal, il est situé juste avant de virer à droite pour s'engager sur la route submersible.

### Sans balisage

(D/A) Du croisement à l'angle du parking, suivre au Nord la petite route limitée à 40km/h (possibilité de marcher sur les larges bas-côtés herbeux).

(1) À un petit parking, obliquer à gauche et prendre un sentier qui démarre au pied d'un piquet avec un panneau rappelant l'obligation de tenir les chiens en laisse. Trouver un large chemin sableux bordé par endroits de courts poteaux de bois. Suivre ce chemin Nord-Nord-Est, entre une dune à main gauche et les herbus du [Havre de la Vanlée](#) à main droite. Au bout du chemin, poursuivre sur le sable jusqu'à l'extrémité de la pointe.

(2) Virer à gauche en épingle et revenir Sud-Ouest puis Sud-Sud-Ouest, soit le long de la plage, soit sur le haut de la dune qui la longe (selon la marée ou son inspiration). Dans les deux cas, le cheminement est évidemment sableux, et de nombreuses traces permettent de faire l'aller-retour entre la plage et la dune.

(3) À la cale de Bricqueville-sur-Mer (bâtiment avec la mention "Plage de Bricqueville-sur-Mer"), continuer tout droit (Sud) le long de la plage (le cheminement par la dune n'est guère possible du fait de la présence d'un camping). Franchir facilement une petite jetée faite de blocs de rocher, marcher encore quelques dizaines de mètres le long de la plage et remonter la cale de l'école de voile de [Bréhal](#) (table d'orientation en haut à gauche).

### Balisage Rouge et Blanc

(4) Suivre tout droit le GR®223 et longer les installations de l'école de voile de Bréhal à main gauche. Continuer tout droit sur la jetée, en ignorant à gauche tous les chemins d'accès aux maisons de bord de mer, jusqu'à la cale principale de Saint-Martin-de-Bréhal (poste de secours à l'angle, maison de bord de mer avec une petite tourelle derrière ce poste).

### Sans balisage

(5) Tourner alors à gauche en laissant le poste de secours à main droite. Continuer tout droit sur l'Avenue de Saint-Martin (D592) jusqu'au panneau de sortie de Saint-Martin-de-Bréhal (au passage, croiser plusieurs rues perpendiculaires). Après ce panneau, continuer encore sur la D592 sur environ 300m, jusqu'à dépasser un panneau "Intersection avec une route non prioritaire" sur le côté gauche de la route.

(6) Quitter alors la route, prendre un chemin sur la gauche et passer une barrière de prairie (si elle était fermée, penser à la refermer après être passé). Demeurer sur un chemin herbeux jalonné de quelques poteaux de bois, au plus près de haies ou de clôtures à main gauche et en bordure de pâturages à moutons à main droite. À l'approche d'un pont sur la Vanlée, obliquer à gauche et franchir une barrière au moyen d'un écheloir. Aboutir en bordure de la D345 au poteau de randonnée "Le Pont Builey".

(7) Suivre la route à gauche (Ouest) sur quelques mètres. Après avoir croisé la Rue des Goélettes côté gauche et juste avant un panneau "Camping sauvage interdit" côté droit, s'engager à droite dans un sentier discret qui devient rapidement un chemin

## Points de passages

- D/A Parking de la plage de Bricqueville-sur-Mer**  
| N 48.91461° / O 1.562899° - alt. 8 m - km 0
- 1 Parking secondaire**  
| N 48.921773° / O 1.560732° - alt. 7 m - km 0.86
- 2 Pointe de la rive rive Sud - Havre de la Vanlée**  
| N 48.935304° / O 1.552346° - alt. 8 m - km 2.63
- 3 Cale de Bricqueville-sur-Mer**  
| N 48.913775° / O 1.566315° - alt. 8 m - km 5.32
- 4 Cale école de voile Bréhal - Table d'orientation**  
| N 48.905327° / O 1.568117° - alt. 6 m - km 6.28
- 5 Cale principale de Saint-Martin-de-Bréhal**  
| N 48.896977° / O 1.569963° - alt. 8 m - km 7.22
- 6 Départ de chemin**  
| N 48.893667° / O 1.555125° - alt. 8 m - km 8.37
- 7 Pont Builey**  
| N 48.901445° / O 1.556283° - alt. 8 m - km 9.35
- 8 Croisement de chemins**  
| N 48.904604° / O 1.560489° - alt. 8 m - km 9.94
- 9 Route**  
| N 48.909992° / O 1.560511° - alt. 9 m - km 10.59
- D/A Parking de la plage de Bricqueville-sur-Mer**  
| N 48.914612° / O 1.562914° - alt. 8 m - km 11.27

herbeux avec un centre équestre à gauche à quelque distance. À un croisement en T, tourner à gauche et cheminer entre deux pâturages à chevaux.

### **Balisage Rouge et Blanc**

(8) Au croisement suivant, tourner à droite dans un large chemin sableux. Ignorer un vague départ de chemin à gauche et, au croisement suivant, continuer tout droit. Passer une barrière de prairie (si elle était fermée, penser à la refermer après être passé) et tourner tout de suite à gauche. Après une cinquantaine de mètres, à l'angle d'une clôture côté droit, tourner à droite et, au milieu d'une prairie, suivre un chemin jalonné de poteaux-balises.

(9) Arrivé à une route, la suivre à droite sur le large et herbeux bas-côté droit. Dans un virage à gauche de la route, la quitter en obliquant à droite et suivre un sentier au travers des herbus (poteaux-balises). À l'approche de la route submersible, obliquer à gauche (laisser le GR® obliquer à droite). Suivre ensuite à gauche la route submersible jusqu'au croisement où se trouve le parking de départ (D/A).

### **Informations pratiques**

Des chaussures légères adaptées à la marche dans le sable sont recommandées, par exemple de bonnes chaussures de sport ou des chaussures de randonnée taille basse.

Pas de point d'eau potable repéré sur le parcours. Bars-restaurants à Saint-Martin-de-Bréhal, à proximité de la cale principale (5).

Carte au 1/25000 nécessaire (au minimum celle qui accompagne la présente description).

#### **Avertissement :**

Lors des grandes marées, le cheminement le long des plages peut être rendu difficile voire impossible, et les herbus le long de la Vanlée peuvent être inondés (de même que la route submersible). Dans de telles conditions, ne pas hésiter à renoncer. En tout état de cause, **être prudent et consulter au préalable les horaires et coefficients des marées.**

#### **Variantes :**

- **Boucle Nord, à dominante plage (5,3km)** - Suivre la randonnée depuis le départ (D/A) jusqu'à la cale de la plage de Bricqueville-sur-Mer (3). Tourner alors à gauche et remonter la cale jusqu'au parking.

- **Boucle Sud, limitant le parcours sur la plage (6km)** - Depuis le parking (D/A), suivre à l'Ouest la petite route qui mène à la cale et à la plage. Suivre alors l'itinéraire à partir du point (3).

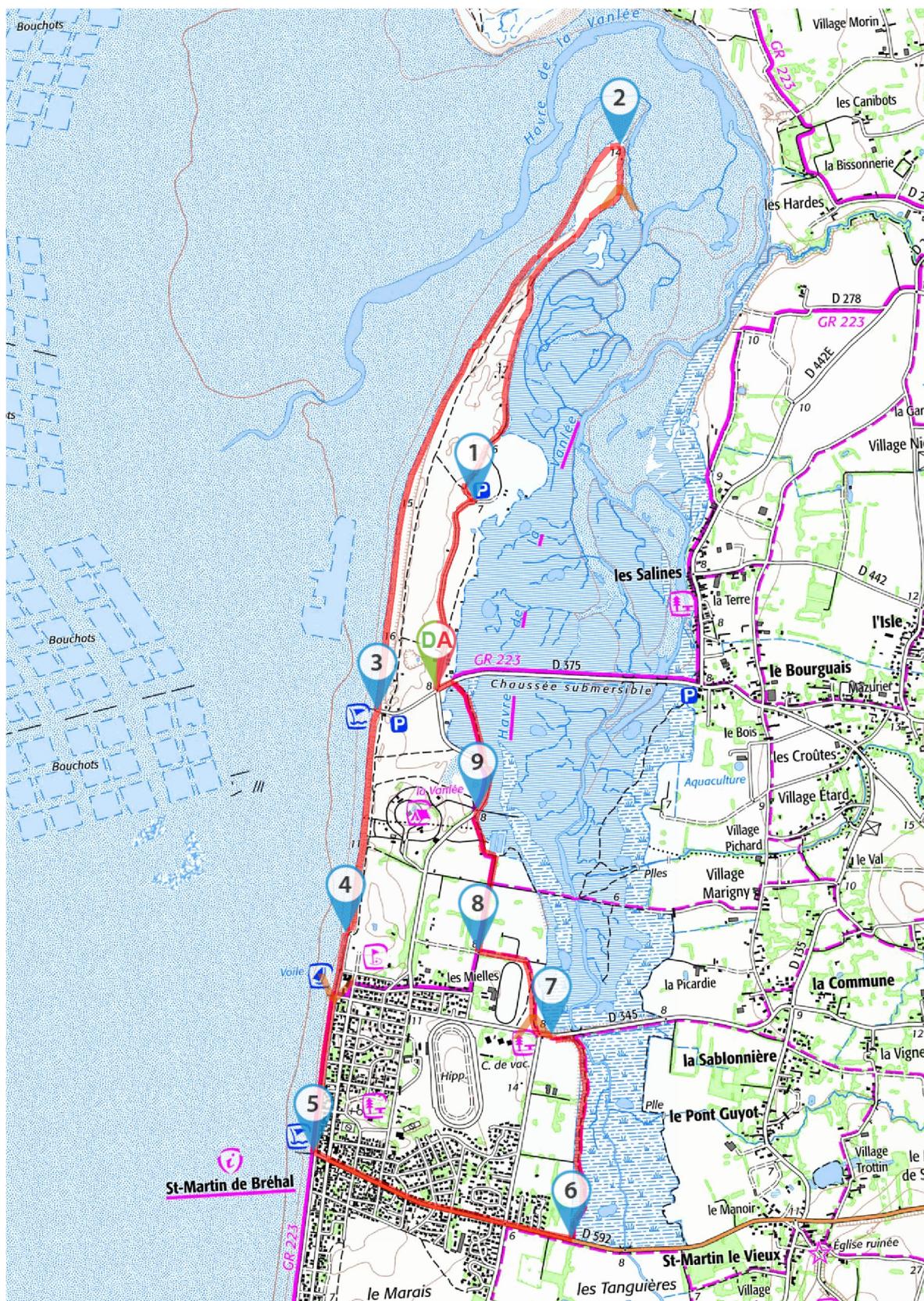
*Randonnée effectuée par l'auteur le 10 août 2017.*

### **À voir**

- Superbes points de vue sur la mer et le Havre de la Vanlée.
- Par temps clair, vu sur le cap Fréhel, les îles Chausey et les îles Anglo-Normandes.
- À marée basse, bouchots à perte de vue.
- Herbus et pâturages à moutons de pré-salé.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-havre-de-la-vanee-entre-plages-dunes/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**